

Eco-Devis

Les principaux résultats en bref

Edition 2018

Impressum

Edité par

Association eco-bau, c/o Naska GmbH, Röntgenstrasse 44, 8005 Zurich.

Contact: info@eco-bau.ch

Commission des matériaux

Michael Pöll, Office des constructions de la Ville de Zurich, Zurich (président); Matthias Klingler, Büro für Umweltchemie, Zurich; Severin Lenel, Intep, St. Gall; Pasquale Petillo, CRB, Zurich; Stefan Schrader, Büro für Nachhaltigkeit am Bau, Zurich; Marianne Stähler, Association eco-bau, Zurich.

Réalisation

Christian Pestalozzi, Pestalozzi & Stäheli, Ingénieurs environnement mobilité transport, 4052 Bâle.

Copyrights

Tous les droits: Association eco-bau.

Copies autorisées; extraits inchangés de passages entiers avec mention de la source «© eco-bau».

Systématique du catalogue des articles normalisés CAN: CRB, Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction, Zurich.

Informations générales sur eco-devis

L'instrument eco-devis a été conçu pour la phase de la mise en soumission. On part du principe que durant cette phase, le choix des matériaux peut encore être influencé. Eco-devis aide l'utilisateur à optimiser son choix de matériaux dans l'optique d'une construction durable.

Eco-devis est conçu pour l'application d'un programme informatique pour l'élaboration de descriptifs à l'aide du CAN. Lors du choix des prestations, le concepteur reconnaît celles qui sont mises en évidence comme 1^{re} priorité, 2^e priorité ou alors pas mises en évidence. En outre, en fonction du logiciel pour établir l'appel d'offre, les utilisateurs d'eco-devis ont la possibilité de consulter l'appréciation écologique des matériaux et prestations évalués lors de l'élaboration de descriptifs. Avec eco-devis, les qualités écologiques des matériaux et prestations sont transparentes et compréhensibles pour tous.

Pour un descriptif détaillé des outils de planification eco-devis, veuillez consulter le document [Introduction eco-devis](#).

Evaluation écologique dans eco-devis

L'évaluation écologique des matériaux et des prestations s'effectue sur la base d'une méthode homogène et transparente. Elle recouvre les principaux impacts sur l'environnement durant toute la durée de vie des matériaux. L'évaluation se base sur les critères suivants:

- Fabrication: protection des ressources naturelles, l'énergie grise (énergie de fabrication).
- Utilisation: les émissions de solvants, la présence de substances polluantes (éléments nocifs pour l'environnement et la santé), émission de métaux lourds et autres substances polluantes.
- Elimination: le potentiel de valorisation, la teneur en polluants pour les produits de construction combustibles, le type de décharge pour les produits non combustibles.

Au sein d'un chapitre CAN, les matériaux et prestations ayant à peu près la même fonction sont comparés entre eux (p.ex. couches de base, couche d'isolation, couche d'étanchement, couche de protection). Les matériaux et prestations ayant le plus faible impact sur l'environnement sont mis en évidence comme 1^{re} priorité. Les matériaux et prestations dont les charges sur l'environnement se situent entre les valeurs minimales et maximales sont mis en évidence comme 2^e priorité. Les matériaux et prestations dont l'impact total sur l'environnement est négligeable ou qui ne présentent que des différences minimales du point de vue de leur impact sur l'environnement ne sont pas mis en évidence. Ces matériaux et prestations ne sont donc pas forcément nuisibles pour l'environnement.

Pour plus d'informations, référez-vous au document [Méthode eco-bau version 01.2018](#) (en allemand).

Les principaux résultats en bref

Il existe des eco-devis pour les chapitres du catalogue des articles normalisés (CAN) du centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB) suivants:

102 Conditions particulières	371 Fenêtres
117 Démolitions et démontages	411 Conduites souterraines, eau et gaz
237 Canalisations et évacuation des eaux	426 Installations sanitaires: Alimentation
314 Maçonnerie	427 Installations sanitaires: Conduites d'évacuation
321 Construction métallique	612 Ouvrages métalliques courants
331 Charpenterie: Structures porteuses	621 Menuiserie: Armoires en bois et en dérivés du bois
332 Construction préfabriquée en bois	624 Menuiserie courante
333 Charpenterie: Second œuvre	643 Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements
334 Escaliers	645 Carrelages
342 Isolations thermiques extérieures crépies	651 Faux-plafonds en plâtre
343 Bardages	652 Plafonds en bois, dérivés du bois, fibres minérales
347 Protection des baies contre le soleil et les intempéries	653 Plafonds suspendus en métal
348 Crépis et enduits extérieurs	661 Chapes flottantes, chapes adhérentes
351 Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures	662 Revêtements de sols: ciment, magnésie, résine et bitume
352 Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine	663 Revêtements en linoléum, plastique, textile et similaires
361 Toitures inclinées: Déconstruction, remise en état	664 Revêtements de sol en bois, liège, stratifié et similaires
362 Etanchéité des surfaces carrossables dans le bâtiment	665 Faux-planchers techniques
363 Toitures inclinées: Sous-toitures, couvertures	671 Plâtrerie: Enduits et staff
364 Toitures plates	

Vous trouverez sur les pages suivantes pour chaque eco-devis une liste comportant les unités fonctionnelles et les matériaux associés, considérés comme 1^{re} priorité ou 2^e priorité. Par ailleurs, vous y trouverez des indications importantes pour assurer une qualité écologique lors de l'établissement de l'appel d'offre.

Eco-devis 102

Conditions particulières

Des informations sur eco-devis 102

- Référence des déclarations de produits et certificats.
- Exigences pour les transports et les machines de chantier.
- Dispositions pour l'élimination et la déconstruction.
- Exigences pour les corps de métiers et les groupes de matériaux comme travaux de béton, bois et produits dérivés du bois, isolations et joints, travaux de peinture, matériaux d'installations électriques, revêtements de sol, matériaux de pose et colles.
- Exigences pour la pollution de l'air intérieur.

Eco-devis 117 Démolitions et démontages

Des informations sur eco-devis 117

- Le sous-paragraphe 080 contient les articles spécifiquement en rapport avec l'écologie. Les exigences écologiques relatives aux démolitions et démontages, par exemple, se trouvent à l'article 081.
- L'article 082 décrit les concepts d'élimination et de recyclage connus, mis en place par les fabricants, les associations professionnelles et les communautés d'intérêts, pour les matériaux et parties d'ouvrage suivants:
 - Fenêtres en matière synthétique
 - Revêtements de sols et de parois en matière synthétique
 - Lés d'étanchéité en matière synthétique
 - Matériaux isolants en laine minérale et en EPS
 - Plâtre
 - Luminaires et appareils ménagers
- Ces matériaux peuvent être recyclés ou livrés aux installations d'élimination adéquates (luminaires et appareils ménagers). Les prestations sont désignées à l'article 831 comme 1^{re} priorité.
- Les autres prestations contenues dans le CAN 117 n'ont pas été évaluées et n'ont donc par été mises en évidence.

Eco-devis 237

Canalisations et 6vacuation des eaux

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Tubes/tuyaux jusqu'6 DN 200	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tubes PE SN 2 ▪ tubes PP SN 4 ▪ tuyaux en gr6s 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tubes PE SN 4 ▪ tubes PP SN 8 ▪ tubes PVC-U compact SN 2 stabilis6s au calcium/zinc
Tubes/tuyaux d6s DN 250	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tuyaux en b6ton arm6 ou non-arm6 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tuyaux en gr6s
Enrobages de tubes/tuyaux et remblais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ granulats recycl6s ▪ b6ton de recyclage 	

Des informations suppl6mentaires sur eco-devis 237

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles sp6cifiques 6 la construction 6cologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une d6claration de produit pour certains mat6riaux, afin de v6rifier la qualit6 6cologique des produits qu'il pr6voit d'utiliser.
- L'article 082 contient deux documents de base relatifs au choix de mat6riaux 6cologiques.
- Les remarques pr6liminaires facultatives des sous-paragrapes 520, 530, 710, 720 et 730 contiennent les exigences sp6cifiques pour les adjuvants pour b6ton, les mortiers, les colles, les 6tanch6it6s de joints et les rev6tements.
- Les autres unit6s fonctionnelles du CAN 237 n'ont pas 6t6 6valu6es et n'ont donc pas 6t6 mises en 6vidence.

Eco-devis 314 Maçonnerie

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Maçonnerie de parpaings et maçonnerie monolithique ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ agglomérés creux de béton MC ▪ agglomérés de béton cellulaire MP ▪ agglomérés de béton cellulaire léger MPL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ briques de terre cuite MB ▪ briques silico-calcaires MK ▪ plots de béton MC
Doublage extérieur		<ul style="list-style-type: none"> ▪ briques de terre cuite MBD ▪ briques silico-calcaires MKD ▪ plots de béton MCD
Maçonnerie insonorisante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ briques silico-calcaires MKD ▪ plots de béton MCD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ briques de terre cuite MBD
Maçonnerie de parement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ briques silico-calcaires MK ▪ agglomérés de béton MC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ briques de terre cuite/briques clinker MB
Maçonnerie légère	<ul style="list-style-type: none"> ▪ briques de terre cuite, sans remplissage, $\lambda \leq 0.08$ W/mK ▪ agglomérés de béton cellulaire, $\lambda \leq 0.09$ W/mK ▪ agglomérés creux de béton avec ponce, sans remplissage, $\lambda \leq 0.13$ W/mK ▪ agglomérés creux de béton avec ponce, remplissage de laine de verre, $\lambda \leq 0.10$ W/mK 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ briques de terre cuite, sans remplissage, $\lambda 0.09-0.11$ W/mK ▪ briques de terre cuite, remplissage de laine de roche, $\lambda 0.07-0.09$ W/mK ▪ briques de terre cuite, remplissage de perlite expansée, $\lambda 0.07-0.08$ W/mK ▪ agglomérés de béton cellulaire, $\lambda 0.10-0.12$ W/mK ▪ agglomérés creux de béton avec ponce, remplissage de laine de verre, $\lambda 0.11-0.14$ W/mK ▪ agglomérés creux de béton avec ponce, remplissage d'EPS (sans HBCD), $\lambda 0.09-0.10$ W/mK
Panneaux d'isolant thermique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ laine de roche ▪ laine de verre masse volumique apparente jusqu'à environ 40 kg/m³ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ laine de verre masse volumique apparente supérieurs à environ 40 kg/m³ ▪ panneau de mousse minérale
Protections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ feuilles de plastique recyclé 	

Des informations supplémentaires sur eco-devis 314

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences écologiques aux mortiers, aux mortiers-colles et aux mortiers de jointoyage.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 314 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 321

Construction métallique

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Platelages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tôle d'acier 	
Protection de surface	<ul style="list-style-type: none"> ▪ couches de fond et systèmes de revêtement avec matériaux diluables à l'eau ou exempts de solvants (< 1%) 	

Des informations supplémentaires sur eco-devis 321

- Les prestations de démontage ainsi que la séparation des métaux pour recyclage sont désignées sans évaluation particulière comme 1^{re} priorité.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 321 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 331

Charpenterie: Structures porteuses

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protections	▪ Feuille de plastique recyclé	▪ Papier de protection
Structures porteuses	▪ Bois massif	▪ Bois massif recollé

Des informations supplémentaires sur eco-devis 331

- Les exigences relatives aux émissions de formaldéhyde pour le bois et les produits dérivés du bois seront décrites à l'art. 044 et les justificatifs pour les labels HSH, FSC ou PEFC à l'art. 045.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques au traitement de surface.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 331 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 332

Construction préfabriquée en bois

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protections	<ul style="list-style-type: none"> Feuille de plastique recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> Papier de protection
Parois	<ul style="list-style-type: none"> Bois massif 	<ul style="list-style-type: none"> Carrelets ossature collés lamellé-collé élément lamellé-tourillonné
Planchers, toitures	<ul style="list-style-type: none"> Bois massif carrelets ossature collés lamellé-collé élément à caissons 	<ul style="list-style-type: none"> Élément lamellé-tourillonné madriers en bois massif élément nervuré avec panneaux de contreplaqué massif 3 plis élément à caissons avec panneaux de contreplaqué massif 3 plis
Poteaux, poutres	<ul style="list-style-type: none"> Bois massif 	<ul style="list-style-type: none"> Carrelets ossature collés lamellé-collé
Isolations	<ul style="list-style-type: none"> Flocons de fibres cellulosiques sans borate Panneaux de laine de roche jusqu'à env. 70 kg/m³ Panneaux de laine de verre jusqu'à env. 50 kg/m³ 	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux de laine de roche supérieurs à env. 70 kg/m³ Panneaux de laine de verre supérieurs à env. 50 kg/m³ panneaux de fibres de bois flexibles
Étanchéités	<ul style="list-style-type: none"> Papier Kraft 	
Revêtement de contreventement (dépendant de l'épaisseur)	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux de fibres de bois imprégnés plaques de plâtre cartonné 	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux de contreplaqué massif 3 plis panneaux durs en fibres de bois panneaux de particules panneaux de fibres de bois imprégnés panneaux OSB plaques de plâtre
Revêtements (dépendant de l'épaisseur)	<ul style="list-style-type: none"> Bois massif panneaux de fibres de bois imprégnés plaques de plâtre 	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux de contreplaqué à 1 ou 3 plis panneaux de particules panneaux OSB

Des informations supplémentaires sur eco-devis 332

- Les exigences relatives aux émissions de formaldéhyde pour le bois et les produits dérivés du bois seront décrites à l'art. 044 et les justificatifs pour les labels HSH, FSC ou PEFC à l'art. 045.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les articles 082 et 083 contiennent les exigences écologiques générales relatives à divers matériaux et au traitement de surface.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 332 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 333

Charpenterie: Second œuvre

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> feuille de plastique recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> papier de protection
Couches de support	<ul style="list-style-type: none"> planches bois massif 	<ul style="list-style-type: none"> panneau de contreplaqué massif trois plis panneaux durs en fibres de bois panneaux tendres en fibres de bois
Revêtements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> bardages en lames ou en planches bois massif panneau de contreplaqué massif trois plis 	<ul style="list-style-type: none"> plaques de fibres-ciment grand format panneaux de contreplaqué
Larmiers et virevents	<ul style="list-style-type: none"> bois massif 	
Tablettes extérieures de fenêtres	<ul style="list-style-type: none"> bois massif 	
Poteaux et filières de balustrade	<ul style="list-style-type: none"> bois massif 	
Isolation thermique	<ul style="list-style-type: none"> panneaux de laine de roche jusqu'à 70 kg/m³ panneaux de laine de verre jusqu'à 50 kg/m³ isolant cellulosique exempt de borate. 	<ul style="list-style-type: none"> panneaux de fibres de bois flexibles panneaux de laine de roche supérieurs à 70 kg/m³ panneaux de laine de verre supérieurs à 50 kg/m³
Couches de recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> papier kraft lés de matière synthétique (pour autant qu'ils ne contiennent aucun composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique et qu'ils ne contiennent pas d'halogène). 	
Lés de sous-couverture	<ul style="list-style-type: none"> lés de matière synthétique (pour autant qu'ils ne contiennent aucun composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique et qu'ils ne contiennent pas d'halogène). 	
Faux-plancher en panneaux	<ul style="list-style-type: none"> panneaux tendres en fibres de bois 	
Couches de séparation	<ul style="list-style-type: none"> carton liège 	
Planchers	<ul style="list-style-type: none"> planchers en lames bois massif 	<ul style="list-style-type: none"> panneaux OSB
Revêtements intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> bois massif 	<ul style="list-style-type: none"> panneau de contreplaqué massif trois plis panneaux OSB plaques de plâtre

Des informations supplémentaires sur eco-devis 333

- Les exigences relatives aux émissions de formaldéhyde pour le bois et les produits dérivés du bois seront décrites à l'art. 044 et les justificatifs pour les labels FSC ou PEFC à l'art. 045.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les articles 082 et 083 contiennent les exigences écologiques générales relatives à divers matériaux et au traitement de surface.

Eco-devis 334

Escaliers

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protections	<ul style="list-style-type: none"> Feuille de plastique recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> Papier de protection
Escalier autoportant à marches et contremarches assemblées	<ul style="list-style-type: none"> en bois 	
Escalier à limons extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Limons en bois avec marches en bois limons en béton avec marches en bois 	<ul style="list-style-type: none"> Limons en bois avec marches en acier ou en verre limons béton avec marches en verre
Escalier avec limons à crémaillère	<ul style="list-style-type: none"> Limons en bois avec marches en bois limons en béton avec marches en bois 	<ul style="list-style-type: none"> Limons en bois avec marches en acier ou en verre limons béton avec marches en verre
Escalier encastré	<ul style="list-style-type: none"> marches en béton 	<ul style="list-style-type: none"> marches en bois
Escalier hélicoïdal	<ul style="list-style-type: none"> Noyau en bois avec marches en bois Noyau en béton avec marches en béton 	<ul style="list-style-type: none"> Noyau en bois avec marches en verre noyau en acier avec marches en bois
Escalier massif		<ul style="list-style-type: none"> en bois en béton
Balustrades	<ul style="list-style-type: none"> Construction en bois avec remplissage en bois 	<ul style="list-style-type: none"> Construction en bois avec remplissage en verre
Main courante	<ul style="list-style-type: none"> en bois 	
Escalier avec éléments porteurs et goujons		<ul style="list-style-type: none"> Éléments porteurs en bois avec marches en bois ou en verre Éléments porteurs en acier avec marches en bois
Marches avec goujons		<ul style="list-style-type: none"> marches en bois

Des informations supplémentaires sur eco-devis 334

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences écologiques pour les bois et les dérivés du bois et pour les vernis des surfaces.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 334 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 342

Isolations thermiques ext6rieures cr6pies

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Protections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ feuilles de plastique recycl6 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ planches ▪ papier fort ▪ carton
Doublages en panneaux isolants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux de laine de roche 90 kg/m³ ▪ panneaux d'EPS gris 15 kg/m³ (sans HBCD) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux d'EPS 15 kg/m³ (sans HBCD) ▪ panneaux de laine de roche 120 kg/m³ ▪ panneaux de mousse min6rale 110 kg/m³
Traitement pr6paratoire pour support tr6s absorbant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fond p6n6trant diluable 6 l'eau 	
Seuils	<ul style="list-style-type: none"> ▪ b6ton arm6 de fibres de verre 	
Appuis de fen6tres		<ul style="list-style-type: none"> ▪ b6ton arm6 de fibres de verre
Isolation thermique ext6rieure cr6pie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ cr6pi de finition min6ral avec laine de roche 90 kg/m³ ▪ cr6pi de finition min6ral avec EPS gris 15 kg/m³ (sans HBCD) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ cr6pi de finition min6ral avec EPS 15 kg/m³ (sans HBCD), avec laine de roche 120 kg/m³ ou panneau de mousse min6rale 110 kg/m³
Protection contre l'humidit6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enduit dispersion 	
Isolations thermiques enterr6es	<ul style="list-style-type: none"> ▪ verre cellulaire 110 kg/m³ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux d'EPS 30 kg/m³ (sans HBCD)
El6ments de soubassement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ b6ton arm6 de fibres de verre 	

Des informations suppl6mentaires sur eco-devis 342

- Le recyclage des chutes de panneaux isolants et la d6pose de mat6riaux 6 r6utiliser sur place sont d6sign6s sans 6valuation particuli6re comme 1^{re} priorit6.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles sp6cifiques 6 la construction 6cologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une d6claration de produit pour certains mat6riaux, afin de v6rifier la qualit6 6cologique des produits qu'il pr6voit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences 6cologiques pour la gestion des d6chets provenant des emballages et des mat6riaux non solidifi6s ainsi que pour les travaux d'6tanch6it6 pour joints.
- Les autres unit6s fonctionnelles du CAN 342 n'ont pas 6t6 6valu6es et n'ont donc pas 6t6 mises en 6vidence.

Eco-devis 343 Bardages

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Ossature	<ul style="list-style-type: none"> ▪ lattes en bois 1 couche ou deux couches croisées ▪ sur lambourdes en épicéa/sapin 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ profilés d'acier protégés contre la corrosion, fixation sur consoles en acier
Isolation thermique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux de laine de roche ▪ panneaux de laine de verre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux d'EPS gris (sans HBCD)
Bardage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tavillons ▪ bois massif ▪ ardoises de fibres-ciment ▪ plaques de fibres-ciment ondulées ▪ ardoise naturelle d'Allemagne ▪ plaques de pierre artificielle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ plaques de fibres-ciment grand format ▪ panneaux de contreplaqué ▪ verre de sécurité ▪ plaques de céramique ▪ ardoises naturelles d'Espagne et d'Amérique du Sud ▪ tôle d'aluminium profilée

Des informations supplémentaires sur eco-devis 343

- Le recyclage des panneaux isolants et la dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignés sans évaluation particulière comme 1^{re} priorité.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences écologiques pour les bois et les dérivés du bois ainsi que pour les travaux d'étanchéité pour joints.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 343 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 347

Protection des baies contre le soleil et les intempéries

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Ombrage de façades	<ul style="list-style-type: none"> ▪ volets roulants en bois ▪ volets battants en bois ▪ volets coulissants en bois ▪ stores en toile 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ volets roulants en aluminium avec lames à profil creux ▪ volets roulants à empilement en aluminium ▪ stores à lamelles en aluminium ▪ volets coulissants en bois avec cadre en aluminium

Des informations supplémentaires sur eco-devis 347

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1^{re} priorité.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques relatives aux bois et aux dérivés du bois, ainsi qu'aux imprégnations et aux couches de fond.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 347 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 348

Cr6pis et enduits ext6rieurs

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Protections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ feuilles de plastique recycl6 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ planches ▪ papier fort
Couche de fond	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fond p6n6trant exempt de solvant ▪ couche de fond au silicate 	
Cr6pis de finition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ cr6pis min6raux 	
Protection contre l'humidit6 sur surfaces enterr6es	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enduit dispersion ▪ enduit bitumineux fluide 	

Des informations suppl6mentaires sur eco-devis 348

- Dans le sous-paragraphe 110, les prestations concernant le d6montage sur place des anciens mat6riaux figurent sans connotations particuli6res.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles sp6cifiques 6 la construction 6cologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une d6claration de produit pour certains mat6riaux, afin de v6rifier la qualit6 6cologique des produits qu'il pr6voit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences 6cologiques relatives aux cr6pis et autres couches de surface, aux travaux d'6tanch6it6 pour joints ainsi que pour la gestion des d6chets provenant des emballages et des mat6riaux non solidifi6s.
- Les autres unit6s fonctionnelles du CAN 348 n'ont pas 6t6 6valu6es et n'ont donc pas 6t6 mises en 6vidence.

Eco-devis 351

Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
T6les	<ul style="list-style-type: none"> ▪ T6le d'acier au chrome non trait6e 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ t6le de cuivre 6tam6e ▪ t6le d'acier au chrome-nickel non trait6e ▪ t6le d'acier au chrome-nickel 6tam6e ▪ t6le d'acier au chrome 6tam6e ▪ t6le d'aluminium non trait6e ▪ t6le d'aluminium thermopoudr6e
Dauphins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En poly6thyl6ne PE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ acier au chrome-nickel ▪ acier rev6tu
Bandes d'isolant thermique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Panneaux isolants en fibres inorganiques 	
Fixation de l'isolation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fixation m6canique 	
Bandes de t6le mall6eables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bandes de t6le autre mat6riau que le plomb 	

Des informations suppl6mentaires sur eco-devis 351

- Dans le sous-paragraphe 120, les prestations concernant le d6montage sur place des anciens mat6riaux figurent sans connotations particuli6res.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles sp6cifiques 6 la construction 6cologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une d6claration de produit pour certains mat6riaux, afin de v6rifier la qualit6 6cologique des produits qu'il pr6voit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences 6cologiques g6n6rales relatives 6 divers mat6riaux et l'article 083 l'exigence pour les produits servant 6 l'6tanchement de joints.
- Les autres unit6s fonctionnelles du CAN 351 n'ont pas 6t6 6valu6es et n'ont donc pas 6t6 mises en 6vidence.

Eco-devis 352

Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Couches de support pour toitures et façades	<ul style="list-style-type: none"> Voligeage 	<ul style="list-style-type: none"> panneaux de contreplaqué 3 plis
Couche d'apprêt pour pare-vapeur en lés de bitume-polymère	<ul style="list-style-type: none"> Emulsion de bitume exempte de solvant 	
Pare-vapeur pour toitures	<ul style="list-style-type: none"> Lés de matière synthétique 	<ul style="list-style-type: none"> Lés de bitume-polymère adhésifs
Isolations thermiques pour toitures	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux en fibres minérales sans exigence de résistance à la compression 	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux en fibres minérales, résistance à la compression min. 15 kPa Panneaux d'EPS (sans HBCD)
Couvertures et bandages en tôle fine	<ul style="list-style-type: none"> Tôle d'acier au chrome non traitée 	<ul style="list-style-type: none"> tôle de cuivre étamée tôle d'acier au chrome étamée tôle d'acier au chrome-nickel non traitée tôle d'acier au chrome-nickel étamée tôle d'aluminium non traitée tôle d'aluminium thermopoudrée
Tôles profilées pour toitures et façades	<ul style="list-style-type: none"> Tôle d'aluminium non traitée 0.8 mm 	<ul style="list-style-type: none"> tôle d'aluminium laquée tôle d'aluminium non traitée 1 mm tôle d'acier zinguée et laquée avec l'exigence: Laquage sans halogène
Ossatures pour façades	<ul style="list-style-type: none"> Lattage en bois vis à distance plastifiées 	<ul style="list-style-type: none"> Consoles et profilés en acier
Lattage et profilés	<ul style="list-style-type: none"> Lattage en bois 	
Isolations thermiques pour façades	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux en fibres minérales Panneaux d'EPS gris 15 kg/m³ (sans HBCD) 	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux d'EPS 25 kg/m³ (sans HBCD)
Fixation de l'isolation	<ul style="list-style-type: none"> Fixation mécanique 	
Coupe-vent pour façades	<ul style="list-style-type: none"> Non-tissé monofil en PE papier Kraft 	
Protection antichoc	<ul style="list-style-type: none"> Planche de contreplaqué 3 plis 	
Pare-neige	<ul style="list-style-type: none"> Aluminium acier inoxydable 	
Support pour panneaux solaires	<ul style="list-style-type: none"> Aluminium acier inoxydable 	

Des informations supplémentaires sur eco-devis 352

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les articles 082 et 083 contiennent les exigences écologiques générales relatives à divers matériaux.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 352 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 361

Toitures inclinées: Déconstruction, remise en état

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Travaux de découverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ toutes les prestations avec réutilisation des matériaux 	
Protection de la queue de vache découverte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux durs en fibres de bois ▪ lés d'étanchéité en polyoléfine 	
Feuilletes de tôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tôle d'acier inoxydable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tôle de cuivre étamé
Gestion des matériaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bois pour valorisation ou pour production d'énergie ▪ métaux pour valorisation ▪ isolants et lés d'étanchéité en matière synthétique pour traitement 	
Larmiers/virevents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ épicéa/sapin massif 	
Corniches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ plaques de fibres-ciment ▪ ardoise de fibres-ciment 	

Des informations supplémentaires sur eco-devis 361

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques générales relatives à divers matériaux, en particulier le bois et les dérivés du bois. Les exigences spécifiques aux travaux de peinture se trouvent dans les remarques préliminaires facultatives du sous-paragraphe 470.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 361 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 362

Etanchéité des surfaces carrossables dans le bâtiment

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuille de plastique en PE recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuille de plastique ▪ papier
Couches d'égalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériau à base de ECC et PCC 	
Couches de séparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuille de plastique ▪ voiles de fibres synthétiques ▪ papier huilé 	
Couches d'accrochage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ émulsions de bitume 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PUR sans solvant ▪ PMMA sans solvant
Epannage en surface	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gravillon ▪ sable de quartz 	
Armatures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fibres synthétiques 	
Cure des dalles de répartition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuille de plastique en PE recyclé 	
Profilés de fermeture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acier au CrNi 	
Tôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acier au CrNi 	
Lés ou plaques de protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matière synthétique recyclée 	
Compartimentage des étanchéités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en bitume-polymère 	
Etanchéités en lés de matière synthétique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ à base de TPO 	
Système pour surface carrossable à l'extérieur		<ul style="list-style-type: none"> ▪ revêtement MA et étanchéité MA ▪ revêtement AC et étanchéité MA ▪ étanchéité adhérent en matière synthétique liquide immédiatement carrossable
Système pour surface carrossable à l'intérieur		<ul style="list-style-type: none"> ▪ revêtement MA et étanchéité MA ▪ étanchéité adhérent en matière synthétique liquide immédiatement carrossable

Des informations supplémentaires sur eco-devis 362

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Dans l'article 082 des exigences sont formulées pour les traitements de surfaces, les adjuvants pour béton, les mortiers et les lés d'étanchéité.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 362 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 363

Toitures inclin6es: Sous-toitures, couvertures

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Couches de support	<ul style="list-style-type: none"> ▪ voligeages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux de contreplaqu6 massif ▪ panneaux de fibres de bois isolants, hydrofuges
Pare-vapeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l6es de mati6re synth6tique (pour autant qu'ils ne contiennent aucun composant d6terminant du point de vue 6cologique ou toxicologique et qu'ils ne contiennent pas d'halog6nes) ▪ papier kraft 	
Couches d'appr6t sur b6ton	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6mulsion de bitume 	
Isolations thermiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux de laine de roche (sans exigences concernant la r6sistance 6 la compression) ▪ panneaux de laine de verre avec une masse volumique apparente jusqu'6 40 kg/m³ (sans exigences concernant la r6sistance 6 la compression) ▪ isolant cellulosique exempt de borate 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux de laine de verre avec une masse volumique apparente de plus de 40 kg/m³ (sans exigences concernant la r6sistance 6 la compression) ▪ panneaux de laine min6rale (avec exigences concernant la r6sistance 6 la compression) ▪ Panneaux d'EPS (sans HBCD) ▪ panneaux de verre cellulaire pos6s libre ▪ panneaux de fibres de bois flexibles ▪ panneaux de fibres de bois isolants
Sous-couvertures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l6es de mati6re synth6tique (pour autant qu'ils ne contiennent aucun composant d6terminant du point de vue 6cologique ou toxicologique et qu'ils ne contiennent pas d'halog6nes) ▪ papier kraft ▪ tavillons 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ plaques de fibres-ciment ▪ panneaux durs en fibres de bois ▪ panneaux de fibres de bois isolants, hydrofuges ▪ panneaux de fibres de bois isolants, hydrofuges, bitum6s
Tavillons, plaques pour couvertures simples	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tavillons 	
Couvertures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tuiles de terre cuite (sans couverture couronn6e) ▪ tuiles de b6ton ▪ ardoises de fibres-ciment ▪ ardoises naturelles ▪ plaques de fibres-ciment planes ou profiles ▪ tavillons 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tuiles de terre cuite (couverture couronn6e)
Feuilletes de t6le	<ul style="list-style-type: none"> ▪ t6le d'acier inoxydable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ t6le de cuivre 6tam6
Plaques profil6es translucides en mati6re synth6tique		<ul style="list-style-type: none"> ▪ polyester arm6 de fibres de verre ▪ polycarbonate

Des informations supplémentaires sur eco-devis 363

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques générales relatives à divers matériaux, en particulier le bois et les dérivés du bois. D'autres exigences spécifiques se trouvent dans les remarques préliminaires facultatives des sous-paragraphe 180, 210, 420 et 430.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 363 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 364

Toitures plates

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Supports auxiliaires sur t6le profil6e	<ul style="list-style-type: none"> plaques de fibres-ciment 	
Couche de fond	<ul style="list-style-type: none"> 6mulsion de bitume exempte de solvant 	
Couche de s6paration et d'6galisation	<ul style="list-style-type: none"> non-tiss6 de fibres synth6tiques 	
Pare-vapeur pour performances normales	<ul style="list-style-type: none"> l6s de mati6re synth6tique 	<ul style="list-style-type: none"> l6s de bitume-polym6re pos6s libre l6s de bitume-polym6re autocollants
Isolation thermique pour toitures chaudes	<ul style="list-style-type: none"> panneaux de laine de roche non praticables panneaux de mousse min6rale panneaux d'EPS (sans HBCD) 	<ul style="list-style-type: none"> panneaux de PUR/PIR sans halog6ne (condition 6 d6crire 6 l'art. 082.200) panneaux de laine de verre non praticables panneaux de laine de roche praticables
Fixation de l'isolation thermique	<ul style="list-style-type: none"> fixation par chevilles 	<ul style="list-style-type: none"> colle 6 froid exempte de solvant
Etanch6it6	<ul style="list-style-type: none"> l6s de polyol6fine TPO, pos6s libre ou coll6s sans solvants 	<ul style="list-style-type: none"> l6s de bitume-polym6re en 1 couche soud6s, sans protection contre la perforation par les racines l6s de bitume polym6re en 2 couches pos6s libre/soud6s, 2x soud6s ou autocoll6s/soud6s, sans protection contre la perforation par les racines asphalte coul6 mati6re synth6tique liquide (max. 1% de solvant et sans composant d6terminant du point de vue 6cologique ou toxicologique)
T6les de finition	<ul style="list-style-type: none"> t6le d'acier au chrome-nickel t6le d'acier au chrome 6tam6e 	<ul style="list-style-type: none"> t6le d'aluminium
Profil6s de finition	<ul style="list-style-type: none"> alu acier au chrome-nickel 	
L6s de protection	<ul style="list-style-type: none"> l6s de mati6re synth6tique recycl6e non-tiss6 de fibres synth6tiques 	<ul style="list-style-type: none"> polyol6fine TPO
Rev6tements praticables	<ul style="list-style-type: none"> dallettes de b6ton pav6s de b6ton caillebotis en bois 	

Des informations supplémentaires sur eco-devis 364

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1^{re} priorité.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences écologiques relatives aux produits d'apprêt, aux lés de matière synthétique, aux panneaux d'isolation thermique PUR/PIR et aux produits d'étanchéité de joints.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 364 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 371

Fenêtres

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuille de plastique en PE recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Papier
Isolation thermique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fenêtres Minergie 	
Fenêtres (matériaux de cadre)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres classés „1ère priorité“ selon les fiches ECO-CFC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres classés „2ème priorité“ selon les fiches ECO-CFC
Vitrierie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intercalaires de vitrage en matière synthétique ▪ degré de réflexion extérieure max. 15% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intercalaires de vitrage en acier au chrome
Pose	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bourrage des vides ▪ Bourrage avec tresse de soie ou fibres minérales. ▪ Calfeutrage avec boudin de mousse synthétique 	
Traitements de surface	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produits diluable à l'eau ou sans solvants (max. 1%) 	

Eco-devis 411

Conduites souterraines, eau et gaz

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Classes de pression inf6rieure et moyenne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fonte avec int6rieur en mortier et 2 variantes de rev6tement ext6rieur (pour grands diam6tres) ▪ tuyaux en PE (pour petits diam6tres) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fonte avec 10 variantes de rev6tement ext6rieur (pour grands diam6tres) ▪ tuyaux en PVC (pour petits diam6tres)
Classe de pression sup6rieure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fonte avec int6rieur en mortier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fonte avec int6rieur en mortier et rev6tement ext6rieur en PU ou enrobage plus complexe

Eco-devis 426

Installations sanitaires: Alimentation

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Installations sanitaires : Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tuyaux en polybutène PB ▪ Tuyaux en polyéthylène PE ▪ Tuyaux en polypropylène PP ▪ Tuyaux en Acrylonitrile-Butadiène-Styrène ABS (pour des applications spéciales) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tuyaux en polyéthylène réticulé PE-X ▪ Tuyaux en acier inoxydable ▪ Tuyaux en composite métal-polyéthylène PE/PE-X ▪ Tuyaux en polybutène PB avec gouttière (distribution de sous-sol / conduite montante)

Des informations supplémentaires sur eco-devis 426

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences écologiques relatives aux tuyaux synthétiques.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 426 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 427

Installations sanitaires: Conduites d'6vacuation

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Installations sanitaires : Conduites d'6vacuation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tuyaux polypropyl6ne PP (Exigence : sans substances polluantes) ▪ Tuyaux insonorisants de polypropyl6ne PP renforc6 par des min6raux (Exigence : sans substances polluantes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tuyaux poly6thyl6ne PE (Exigence : sans substances polluantes) ▪ Tuyaux insonorisants de poly6thyl6ne PE renforc6 par des min6raux (Exigence : sans substances polluantes) ▪ Aciers inoxydables (pour des applications sp6ciales)

Des informations suppl6mentaires sur eco-devis 427

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles sp6cifiques 6 la construction 6cologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une d6claration de produit pour certains mat6riaux, afin de v6rifier la qualit6 6cologique des produits qu'il pr6voit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences 6cologiques relatives aux tuyaux synth6tiques.
- Les autres unit6s fonctionnelles du CAN 427 n'ont pas 6t6 6valu6es et n'ont donc pas 6t6 mises en 6vidence.

Eco-devis 612

Ouvrages métalliques courants

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Couvertures d'auvents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tôle profilée en acier thermopoudré ▪ verre feuilleté de sécurité 	
Mains courantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ acier zingué 	
Remplissages de garde-corps	<ul style="list-style-type: none"> ▪ treillis soudé zingué 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ verre feuilleté de sécurité
Traitements de surface - couches de fond	<ul style="list-style-type: none"> ▪ phosphate de zinc avec époxy à 2 composants, à l'eau ou diluable au solvant (P EP) 	
Traitements de surface - couches de finition pour l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ époxy-zinc à l'eau ou diluable au solvant avec thermopoudrage 	

Eco-devis 621

Menuiserie: Armoires en bois et en dérivés du bois

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuille de plastique en PE recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Papier
Bois et dérivés du bois pour armoires en éléments, étagères, rayonnages, vestiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneau de bois massif huilé ou laqué ▪ panneau de contreplaqué 3 pli huilé ou laqué 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneau de particules avec revêtement décoratif mince ▪ panneau de particules plaqué et laqué incolore ▪ panneau de particules entièrement revêtu
Panneau coulissant, sans protection incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneau de bois massif huilé ou laqué ▪ panneau de contreplaqué 3 pli huilé ou laqué 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneau de particules avec revêtement décoratif mince ▪ panneau de particules plaqué et laqué incolore ▪ panneau de particules entièrement revêtu ▪ Glace flottée
Panneau coulissant, avec protection incendie		<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneau de particules liées au ciment

Des informations supplémentaires sur eco-devis 621

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1^{re} priorité.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les articles 082 et 083 contiennent les exigences écologiques relatives aux panneaux de dérivés du bois, aux panneaux de laine minérale et au traitement de surface.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 621 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 624

Menuiserie courante

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ feuille de plastique en PE recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ papier
Bois et dérivés du bois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bois massif ▪ panneau de contreplaqué massif 1 ou 3 plis ▪ panneau d'aggloméré de copeaux OSB 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux de particules
Panneaux coupe-feu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ plaque de plâtre 	
Tablettes de fenêtre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bois massif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneau de contreplaqué massif 3 plis ▪ béton armé de fibres de verre

Des informations supplémentaires sur eco-devis 624

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les articles 082 et 083 contiennent les exigences écologiques relatives aux panneaux de bois massif et de dérivés du bois, aux étanchéités, aux colles et au traitement de surface.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 624 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 643

Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ feuille de plastique recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ papier de protection
Cloisons	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ossature à montants simples, parement 1 couche de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur max. mm 20 (avec montants de mm 100 plaques de plâtre épaisseur max. mm 15) ▪ ossature à montants simples, parement 2 couches de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 (sans plaques de plâtre à haute dureté) ▪ ossature à montants doubles, parement 2 couches de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 (avec montants de mm 100 sans plaques de plâtre isolantes ni isolation thermique) ▪ ossature à montants simples mm 50, parement simple de chaque côté, en carreaux de plâtre épaisseur mm 25 ▪ ossature à montants simples, parement d'un côté avec carreaux de plâtre épaisseur mm 25 et parement de l'autre côté avec 1 couche de carreaux de plâtre épaisseur mm 25 et une couche de plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 ▪ cloison double sans ossature avec 1 couche de carreaux de plâtre épaisseur mm 60 et couche de panneaux composites épaisseur mm 25 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ossature à montants simples, parement 1 couche de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur mm 25 (avec montants de mm 100 plaques de plâtre à partir de mm 18 d'épaisseur) ▪ ossature à montants simples, parement double de chaque côté, en plaques de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 ▪ ossature à montants doubles mm 100, parement double de chaque côté en plaques de plâtre ou panneaux composites épaisseur mm 12.5 ▪ ossature à montants doubles, parement simple de chaque côté, en carreaux de plâtre épaisseur mm 25 ▪ ossature à montants simples mm 75 ou 100, parement simple de chaque côté avec carreaux de plâtre épaisseur mm 25 ▪ ossature à montants simples mm 50, parement double de chaque côté 1 couche en carreaux épaisseur mm 25 et 1 couche en carreaux épaisseur mm 40 ▪ cloison double sans ossature, 1 carreau épaisseur mm 60 et 1 panneau composite épaisseur mm 40
Doublages intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ avec montants mm 50: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5 ou 1 plaque de plâtre épaisseur mm 15 ou 1 plaque de plâtre à haute dureté mm 12.5 ▪ avec montants mm 75: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5 ▪ sans ossature: 1 carreau de plâtre épaisseur mm 40 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ avec montants mm 50: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 18 ou 1 plaque de plâtre épaisseur mm 20 ▪ avec montants mm 75: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 15 ou 1 plaque de plâtre épaisseur mm 18 ou 1 plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 ▪ avec montants mm 100: 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5 ou 1 plaque de plâtre épaisseur mm 15 ou 1 plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5
Parois d'installations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ossature à montants doubles, parement double de chaque côté, en plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ossature à montants doubles mm 50, parement simple de chaque côté, 1 panneau de béton léger lié au ciment épaisseur mm 12.5

Revêtements de paroi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 plaque de plâtre ou plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature bois ou sur ossature en profilés métalliques anti-vibrations ▪ 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés chapeau métalliques ▪ 2 plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 sur ossature bois ▪ 1 plaque de plâtre épaisseur mm 12.5 collée ou vissée sur le support 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés chapeau ▪ 1 plaque de plâtre ou plaque de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés UAP/CD ▪ 2 plaques de plâtre, épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés chapeau ▪ 2 plaques de plâtre ou plaques de plâtre haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature en profilés métalliques anti-vibrations ▪ 2 plaques de plâtre à haute dureté épaisseur mm 12.5 sur ossature bois ▪ 1 plaque de plâtre épaisseur mm 25 collée ou vissée sur le support ▪ 1 carreau de plâtre épaisseur mm 25, sur ossature bois, sur profilés métalliques anti-vibrations ou profilés chapeau ▪ 1 carreau de plâtre épaisseur mm 25 collé ou vissé sur le support ▪ 1 panneau de béton léger lié au ciment épaisseur mm 12.5 sur ossature bois, sur profilés métalliques anti-vibrations ou profilés chapeau
Revêtements de paroi avec isolation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux de mousse minérale ▪ plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 avec panneau en laine de verre env. kg/m³ 60 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ plaques de plâtre épaisseur mm 12.5 avec panneau d'EPS env. kg/m³ 15 (sans HBCD) ▪ carreaux de plâtre épaisseur mm 25 avec panneaux de laine minérale env. kg/m³ 80
Parements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ plaques de plâtre ▪ carreaux de plâtre 	

Des informations supplémentaires sur eco-devis 643

- Le recyclage des matériaux à base de plâtre et la dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignés sans évaluation particulière comme 1^{re} priorité.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques concernant les peintures et les enduits. Les remarques préliminaires facultatives du sous-par.
- Le sous-paragraphe 770 contiennent les exigences spécifiques aux produits d'étanchéité de joints.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 643 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 645 Carrelages

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ papier de protection ▪ feuille de plastique recyclé 	
Adhésif et mortier de jointoiment	<ul style="list-style-type: none"> ▪ liés au ciment – cette exigence peut être décrite avec les remarques préliminaires facultatives des paragraphes 200, 300 et 400 	
Revêtement de paroi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ groupe Bla: mosaïque en céramique émaillée et non émaillée ▪ groupe Blb: mosaïque en céramique émaillée ▪ mosaïque de verre ▪ panneaux liés au ciment 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ groupe Al: carreaux céramique émaillée ▪ groupe Bla: carreaux céramique émaillée ▪ groupe Blb: carreaux céramique émaillée ▪ groupe Blla: carreaux céramique émaillée ▪ groupe Bllb: carreaux céramique émaillée ▪ groupe Blll: carreaux céramique émaillée ▪ carreaux de verre
Revêtement de sol	<ul style="list-style-type: none"> ▪ groupe Bla: mosaïque en céramique émaillée et non émaillée ▪ groupe Blb: mosaïque en céramique émaillée ▪ mosaïque de verre ▪ panneaux liés au ciment 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ groupe Al: carreaux céramique émaillée et non émaillée ▪ groupe Alla: carreaux céramique ▪ groupe Allb: carreaux céramique ▪ groupe Alll: carreaux céramique ▪ groupe Bla: carreaux céramique émaillée et non émaillée ▪ groupe Blb: carreaux céramique émaillée et non émaillée ▪ groupe Blla: carreaux céramique ▪ carreaux de verre ▪ dalles liées à la résine synthétique

Des informations supplémentaires sur eco-devis 645

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1^{re} priorité.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques concernant les peintures et les enduits. Les remarques préliminaires facultatives du sous-par. 750 contiennent les exigences spécifiques aux produits d'étanchéité de joints.

Eco-devis 651 – 653

Faux-plafonds en plâtre

Plafonds en bois, dérivés du bois, fibres minérales

Plafonds suspendus en métal

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protections, parois antipoussière	CAN 651-653 ▪ feuilles de plastique recyclé	CAN 651-653 ▪ papier de protection
Plafonds sans exigences particulières	CAN 651 ▪ plaques de plâtre à 1 couche jusqu'à 20 mm CAN 652 ▪ panneaux de fibres minérales ▪ plaques de plâtre 1 couche 12.5 mm ▪ lames de bois massif ▪ lames en panneaux de contreplaqué 3 pli CAN 653 ▪ pas de matériaux	CAN 651 ▪ plaques de plâtre à 2 couches à 12.5 mm ▪ carreaux de plâtre massif à 1 couche jusqu'à 40 mm ▪ panneaux de béton léger à 1 couche 12.5 mm CAN 652 ▪ panneaux MDF ▪ panneaux de particules ▪ panneaux de laine de bois liée au ciment ▪ lames MDF, lames OSB, lames de contreplaqué CAN 653 ▪ lames en aluminium laquées 0.5 mm
Plafonds avec des exigences acoustiques	CAN 651 ▪ plaques de plâtre perforées à 1 couche 12.5 mm CAN 652 ▪ lames de bois massif à joints ouverts ▪ lames en panneaux de contreplaqué 3 pli à joints ouverts CAN 653 ▪ pas de matériaux	CAN 651 ▪ panneaux de granulats de verre expansés avec une couche de finition jusqu'à 25 mm ▪ panneaux de laine minérale avec enduit acoustique ▪ panneaux de laine minérale à enduire revêtus de granulats jusqu'à 50 mm CAN 652 ▪ panneaux de dérivés du bois perforés ou rainurés avec colle exempte de formaldéhyde ▪ lames MDF et lames OSB et lames de contreplaqué à joints ouverts CAN 653 ▪ lames en aluminium laquées 0.5 mm, joints ouverts
Habillages de poutres, gaines techniques et similaires	CAN 651 ▪ plaques de plâtre 12.5 mm	CAN 651 ▪ carreaux de plâtre massif 25 mm ▪ panneaux de béton léger 12.5 mm
Lamelles, raster	CAN 652 ▪ bois massif CAN 653 ▪ pas de matériaux	CAN 652 ▪ panneaux de contreplaqué 3 pli ▪ panneaux de particules plaqués CAN 653 ▪ pas de matériaux

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Garniture acoustique	CAN 651-653 <ul style="list-style-type: none"> ▪ voile ▪ panneaux de laine min6rale 	CAN 651-653 <ul style="list-style-type: none"> ▪ pas de mat6riaux

Des informations suppl6mentaires sur eco-devis 651 – 653

- Les prestations de d6pose de mat6riaux 6 r6utiliser sur place sont d6sign6es sans 6valuation particuli6re comme 1^{re} priorit6.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles sp6cifiques 6 la construction 6cologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une d6claration de produit pour certains mat6riaux, afin de v6rifier la qualit6 6cologique des produits qu'il pr6voit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences 6cologiques relatives au traitement de surface, aux panneaux de d6riv6s du bois, aux colles, aux enduits acoustiques et aux panneaux de laine min6rale.
- Les remarques pr6liminaires facultatives du sous-par. 770 en CAN 651 contiennent les exigences sp6cifiques aux produits d'6tanch6it6 de joints.

Eco-devis 661

Chapes flottantes, chapes adhérentes

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protections	▪ feuilles de plastique recyclé	▪ papier de protection
Pare-vapeur	▪ lés de PBD EVA, pose libre	
Protection contre la dispersion du matériau	▪ feuilles de plastique recyclé	▪ papier kraft
Couches d'égalisation	▪ perlite expansé max. 100 kg/m ³ ▪ granulats de pierre ponce ▪ béton mousse	▪ béton léger au polystyrène ▪ béton léger argile expansé ▪ panneaux d'EPS
Isolations thermiques	▪ panneaux de laine de roche ▪ panneaux de laine de verre ▪ panneaux d'EPS 20 kg/m ³ (sans HBCD)	▪ panneaux d'EPS 30 kg/m ³ (sans HBCD) ▪ panneau de verre cellulaire ▪ panneau de mousse phénolique
Couches de séparation et de glissement	▪ papier kraft ▪ feuilles de plastique recyclé ▪ lés de mousse PE	
Chapes flottantes	▪ chapes au sulfate de calcium ▪ chapes au ciment	
Chapes adhérentes	▪ chapes au sulfate de calcium ▪ chapes au ciment	▪ revêtement de sol adhérent en béton dur
Armature	▪ Fibres synthétiques ▪ treillis d'armature	

- **Des informations supplémentaires sur eco-devis 661**
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'art. 082 contient les exigences écologiques relatives aux enduits, aux revêtements et aux produits d'étanchéité de joints.
- L'art. 083 contient les exigences écologiques relatives aux panneaux de dérivés du bois et aux panneaux d'isolation thermique PUR/PIR.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 661 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 662

Revêtements de sol: ciment, magnésie, résine et bitume

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Couches d'égalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mortier de ciment 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ béton ▪ mortier fluide à base de ciment-résine sans composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique
Couche de fond	<ul style="list-style-type: none"> ▪ émulsion de bitume 	
Couche de séparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ papier huilé ▪ non-tissé de fibres de verre ▪ carton ondulé 	
Revêtements de sol pour sollicitations faibles et moyennes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ revêtement fluide à base de ciment ▪ revêtement terrazzo en ciment ▪ revêtement fluide, à base de magnésie ▪ revêtement monocouche à base de magnésie ▪ revêtements à base de ciment-résine sans composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ revêtement mono- et bicouche xylo-lithe ▪ revêtements de sol en béton bitumineux percolé (seul pour sollicitations faibles) ▪ revêtements en béton dur sans composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique
Revêtements de sol pour sollicitations fortes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ revêtement terrazzo en ciment ▪ revêtement fluide, à base de magnésie ▪ revêtement monocouche à base de magnésie ▪ revêtement bicouche xylo-lithe ▪ revêtements à base de ciment-résine sans composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique ▪ revêtements en béton dur sans composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ revêtement monocouche xylo-lithe

Des informations supplémentaires sur eco-devis 662

- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les art. 082 et 083 contiennent les exigences écologiques relatives aux matériaux de couches d'égalisation, aux revêtements de sol ainsi que pour les travaux d'étanchéité pour joints.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 662 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 663

Rev6tements en linol6um, plastique, textile et similaires

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Rev6tements r6silients	<ul style="list-style-type: none"> ▪ linol6um ▪ linol6um-li6ge 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rev6tements plastiques en polyol6fine ▪ PVC homog6ne avec la condition suppl6mentaire « sans composants 6co-d6terminants » (Les rev6tements en PVC, qui remplissent les conditions suppl6mentaires, sont mentionn6s dans le r6pertoire des produits eco, www.eco-bau.ch)
Rev6tements textiles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ moquette en laine de mouton ou coco ou sisal avec un dossier en latex naturel ou jute ou chanvre avec la condition suppl6mentaire « sans composants 6co-d6terminants » et « sans halog6nes » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ moquette en laine de mouton avec un dossier en SBR ou PU, avec les conditions suppl6mentaires « sans composants 6co-d6terminants » et « sans halog6nes »
Protections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rev6tements synth6tiques recycl6s 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ papier de protection ▪ plastique
Bandes d'ancrage 6 pointes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bois 	

Eco-devis 664

Rev6tements de sol en bois, li6ge, stratifi6 et similaires

Prestations	1 ^{re} priorit6	2 ^e priorit6
Pr6paration du fond	<ul style="list-style-type: none"> ▪ couches d'appr6t et couches d'accrochage diluables 6 l'eau ou exemptes de solvants (< 1%) 	
Couches de s6paration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux tendres en fibres de bois ▪ carton-feutre pos6 libre ▪ li6ge en rouleau pos6 libre 	
Chapes s6ches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux tendres en fibres de bois 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux OSB
Parquets et planchers bruts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ parquet 6 coller ▪ parquet massif en ch6ne ▪ plancher en lames en 6pic6a/sapin ▪ parquet en bois de bout ▪ parquet mince en lamelles pos6es de chant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ parquet multicouches (couche de support en bois massif) ▪ parquet en lamelles pos6es de chant ▪ pav6s de bois
Parquets finis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ parquet 6 coller ▪ parquet massif en ch6ne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ parquet multicouches (couche de support en bois massif) ▪ rev6tement de sol en li6ge
Couches de fond	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 base aqueuse 	
Vitrification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ vernis 6 base aqueuse 	
Traitement de surface	<ul style="list-style-type: none"> ▪ huile siccativ e exempt e de solvant ▪ syst6me huile-cire exempt de solvant ▪ syst6me solution alcaline-savon ▪ syst6me solution alcaline-huile exempt e de solvant 	

Des informations suppl6mentaires sur eco-devis 664

- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une d6claration de produit pour certains mat6riaux, afin de v6rifier la qualit6 6cologique des produits qu'il pr6voit d'utiliser.
- Les exigences 6cologiques relatives au bois et aux d6riv6s du bois, ainsi qu'aux enduits et produits d'6galisation sont d6crites 6 l'art. 041, celles relatives aux couches d'appr6t et couches d'accrochage au sous-par. 140 et celles relatives 6 l'6tanchement des joints au sous-par. 930.

Eco-devis 665

Faux-planchers techniques

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Protections	<ul style="list-style-type: none"> ▪ feuilles de plastique recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ papier de protection
Revêtements de sol	<ul style="list-style-type: none"> ▪ parquet collé à surface huilée ou vitrifiée ▪ linoléum 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ parquet 2 couches à surface huilée et vitrifiée ▪ revêtement PVC homogène conformément à la liste de produits relative à l'éco-devis 663 disponible à l'adresse www.eco-bau.ch (cette exigence est décrite à l'art. 082)

Des informations supplémentaires sur eco-devis 665

- Les prestations de dépose de matériaux à réutiliser sur place sont désignées sans évaluation particulière comme 1^{re} priorité.
- Les panneaux de faux-plancher ont été évalués. Comme l'évaluation des différents matériaux n'a montré que de faibles différences, on renonce ici à une mise en évidence des matériaux. Les panneaux de sulfate de calcium présentent tendanciellement une énergie grise légèrement plus faible que les panneaux de dérivé du bois.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- Les art. 082 et 083 contiennent les exigences écologiques relatives aux produits d'apprêt, aux enduits et colles, aux revêtements de sol en matière synthétique, aux revêtements de sol textiles ainsi qu'aux bois et dérivés du bois.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 665 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.

Eco-devis 671

Plâtrerie: Enduits et staff

Prestations	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Panneaux isolants sur parois et embrasures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux de laine de roche ▪ panneaux de laine de verre ▪ panneaux de mousse minérale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux d'EPS (sans HBCD) ▪ panneaux de verre cellulaire ▪ panneaux de fibres de bois flexibles
Couche de fond	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fond pénétrant exempt de solvant ▪ couche de fond au silicate 	
Crépis de finition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enduit de finition au plâtre ▪ crépi de finition minéral ▪ crépi de finition en terre 	
Protection contre l'humidité sur surfaces enterrées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enduit dispersion ▪ enduit bitumineux fluide 	

Des informations supplémentaires sur eco-devis 671

- Dans le sous-paragraphe 110, les prestations concernant le démontage sur place des anciens matériaux figurent sans connotations particulières.
- Le sous-paragraphe 080 contient des articles spécifiques à la construction écologique.
- L'article 081 permet d'exiger de l'entrepreneur une déclaration de produit pour certains matériaux, afin de vérifier la qualité écologique des produits qu'il prévoit d'utiliser.
- L'article 082 contient les exigences écologiques relatives aux crépis et autres couches de surface, aux travaux d'étanchéité pour joints ainsi que pour la gestion des déchets provenant des emballages et des matériaux non solidifiés.
- Les autres unités fonctionnelles du CAN 671 n'ont pas été évaluées et n'ont donc pas été mises en évidence.